

ECOLE DE GOLF URIAGE

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule : Placée sous l'autorité de l'Association Sportive du Golf Club d'Uriage (ASGCU), l'Ecole de Golf (EDG) a pour objet la formation, l'enseignement, la compétition et, plus généralement, toute activité ayant pour effet ou pour finalité le développement de la pratique du golf chez les jeunes. Les techniques, règles et autres attitudes et comportements nécessaires à la bonne pratique de ce sport sont enseignés et/ou encadrés par des professeurs (« pro ») et des bénévoles de l'AS. L'organisation de l'Ecole de Golf se veut conforme aux principes édictés par la fédération française de golf (ffgolf). Son calendrier est calqué sur le calendrier scolaire entre mi-septembre et fin juin.

Art. 1 – Objet du règlement intérieur de l'école de golf

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles de fonctionnement de l'école de golf.

Art. 2 – Modalité d'adhésion

Les enfants doivent acquitter le règlement d'une cotisation dont le montant est déterminé en début d'année scolaire, seuls les enfants à jour de leur paiement ont accès à l'école de golf.

En cas d'interruption temporaire ou définitive, celle-ci n'entraîne aucun remboursement.

Les enfants seront admis dans la limite des places disponibles, après avoir rempli un dossier d'inscription. Priorité est donnée à la réinscription, puis les nouveaux, l'acceptation se fera en fonction de l'ordre d'inscription, des desideratas d'horaire et du remplissage des groupes.

En cas d'intempéries ou d'absence du moniteur, les séances seront annulées.

Un certificat médical autorisant la pratique du golf est obligatoire et doit être fourni à l'inscription.

Art. 3 – Les activités et leurs conditions de pratique

L'inscription de golf comprend :

- ✓ Les cours dispensés par le Pro diplômé et/ou les animations-ateliers encadrées par des bénévoles de l'AS (accompagnement sur le parcours, passages des drapeaux, compétitions d'index de l'école ...)
- ✓ La licence ffgolf et l'adhésion à l'Association Sportive du Golf d'Uriage
- ✓ Le prêt temporaire de matériel (clubs)
- ✓ L'accès gratuit au parcours pour les élèves qui désirent jouer en dehors des activités de l'école avec l'autorisation du professeur.

Les enfants malades ne seront pas admis en cours, aux épreuves de passages des drapeaux et compétitions.

Art. 4 – Règles de fonctionnement et de comportement

L'enfant arrive à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours. A la fin de la séance l'enfant est sous la garde de l'AS ou du Pro jusqu'à l'arrivée du représentant légal (signataire de l'abonnement ou toute personne désignée par le représentant légal).

Le golf d'Uriage étant un sport de plein air, une tenue sportive adaptée aux conditions atmosphériques est indispensable.

Les enfants viennent avec leur sac de golf, leurs clubs, des tees et des balles. Il est rappelé que les balles de practice sont la propriété du golf. Elles ne peuvent être utilisées sur le parcours.

Outre la technique et la connaissance des règles nécessaires à la pratique du golf, les comportements et attitudes que tout joueur se doit de respecter sur un parcours, et regroupés sous le terme « **étiquette** », figurent au contenu pédagogique de l'enseignant. **Sécurité, courtoisie, respect des autres et du terrain** figurent parmi les maîtres mots des activités dispensées. Ainsi, un comportement attentif à la quiétude des autres joueurs ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du golf. L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers ainsi que le matériel qui lui est confié. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green).

En cas d'absence du Pro, les cours seront reportés sine die.

Un tableau d'affichage, géré par l'AS et le Pro est placé au point de rencontre « Ecole de Golf », regroupe toutes les informations nécessaires : calendrier, composition des groupes, actualités, ... Le site internet de AS est également un canal actualisé des informations dans sa rubrique « Ecole de Golf ». Régulièrement présents pendant les horaires de l'Ecole de Golf, les « pros » et les bénévoles de l'AS sont à l'écoute des parents pour échanger sur le fonctionnement, les bilans individuels ainsi que sur les actualités du moment. En début et fin de saison, une réunion d'information et/ou de bilan est organisée au profit des parents.

Les responsabilités morales, pédagogiques et administratives du professeur, imposent aux enfants une discipline individuelle et collective, à laquelle les parents sont invités à participer.

Art. 5 – Déplacements.

Des déplacements sont organisés pour des rencontres avec d'autres clubs, des compétitions ou des manifestations golfiques.

Avec le formulaire d'inscription une autorisation d'accompagnement en transport est soumise à l'accord d'un représentant légal de l'enfant.

Pour les compétitions les parents ont en charge des déplacements des enfants.

Art. 6 – Autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et utilisation de noms.

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique.

Avec le formulaire d'inscription une autorisation de reproduction de photographies, de capture d'images et d'utilisation de noms est soumise à l'accord du représentant légal de l'enfant.

Art. 7 – Non-respect du règlement

Les enseignants, les représentants de l'Association Sportive ainsi que les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Tout manquement important au présent règlement ou toute dégradation du matériel mis à la disposition des enfants, toute action risquant de nuire à l'harmonie de la vie du club entraînera des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

L'inscription à l'école de golf, sous-entend l'acceptation du règlement intérieur de l'école de golf ci-dessus. En outre, il est demandé d'assister aux séances avec assiduité, ponctualité, respect du matériel et des personnes.

Les parents et l'enfant attestent avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement et du règlement intérieur de l'EDG du Golf d'Uriage.

Fait à Uriage, saison 2021/2022